

Un cadre national pour les travailleurs de rue



Publié le 10 Novembre 2011
Pierre-Louis Paquin 

Les travailleurs de rue de toute la province se sont réunis les 27 et 28 octobre dernier à St-Paulin, en Mauricie, dans un congrès qui avait pour but de doter la profession d'un Cadre national de gestion, de consolidation et de développement du travail de rue. L'Écho de Maskinongé a rencontré Michel Purcell, un des instigateurs du congrès pour en connaître davantage sur les aléas d'une telle initiative.

«C'est une première tentative pour présenter aux membres à quoi pourrait ressembler un cadre national», explique Michel Purcell, président du Regroupement des organismes communautaires du Québec en travail de rue (ROQTR).

Le ROQTR a donc invité ses 32 membres officiels sur le site des Berges du Lac Castor à Saint-Paulin, pour amorcer les discussions sur le sujet.

Avec un cadre national, le travail de rue se retrouvera mieux encadré et mieux financé, espèrent les protagonistes du milieu.

«On voudrait être financés de façon globale et non de façon ponctuelle, par une enveloppe qui supporterait notre mission de base: être dans la rue», mentionne M. Purcell.

Le processus est entamé depuis plus d'un an, mais les étapes sont encore nombreuses à franchir avant que le cadre entre en vigueur.

«On souhaite que le cadre puisse être adopté dans les meilleurs délais possibles, mais il faut comprendre que ce n'est pas simple, rapporte M. Purcell. On doit tenir compte des réalités rurales et urbaines qui sont très différentes. On souhaite que tout le monde puisse y trouver son compte et s'y reconnaître».

Mentionnons que les membres, provenant de partout au Québec, exercent la profession dans des conditions très distinctes. L'organisme Le Travail de rue communautaire de la MRC de Maskinongé (TrueC) par exemple, consacre la presque entière totalité de son temps au travail de rue, tandis que certaines Maisons de Jeunes ont plutôt inséré un volet *Travail de rue* à leurs activités courantes.

Parmi les grandes lignes du cadre qui sera remis au ministère de la Santé et des Services sociaux, le ROQTR souhaite employer désormais un minimum de quatre employés dans chaque organisme. Michel Purcell a fait la démonstration qu'il était nécessaire de combler cette exigence.

«Une équipe de travailleurs de rue devrait minimalement être constituée de quatre personnes, peu importe qu'elle soit dans Maskinongé ou Notre-Dame-de-Grâce à Montréal: un coordonnateur, deux Travailleurs de rue, pour qu'ils puissent avoir une pratique sécuritaire. On travaille dans des zones grises, on ne travaille pas avec des anges. C'est même recommandé par les corps policiers. L'autre poste irait à un travailleur de rue qui doit oeuvrer en soutien, mais surtout va organiser et prendre des projets en charge. Par exemple une gang qui voudrait faire une pièce de théâtre sur la drogue.»

Si se doter d'un cadre national arrive relativement tard dans l'histoire de la profession, c'est en partie en raison du budget limité dont bénéficient les organismes, croit M. Purcell.

«Nous disposons de 16 000\$ de budget d'opération annuel pour le regroupement national, ça représente la cotisation des membres.»

La prochaine réunion est prévue vers le début du mois de mars. Les différents participants ont comme mandat, d'ici là, de rajouter les éléments jugés manquants dans la première ébauche présentée à la fin du mois d'octobre.

Cette ébauche était inspirée du cadre régional de la Mauricie/Centre-du-Québec, qui est à ce jour la seule région a bénéficier d'un pareil outil.

De 1972 à aujourd'hui

C'est véritablement en 1972 que l'on constate l'apparition d'une première initiative de travail de rue. Le Bureau de consultation jeunesse envoie, à l'époque, des gens dans les rues de Montréal pour faire face aux phénomènes en lien avec la libéralisation des moeurs sexuelles et avec l'utilisation croissante de drogues psychédéliques. Puis au milieu des années 80, alors que les infections transmises sexuellement font de plus en plus de victimes, des gens sont employés pour remettre des seringues et des condoms directement dans la rue. En 1994, Michel Purcell commence à oeuvrer comme travailleur de rue dans la MRC de Maskinongé, une grande première en milieu rural. Depuis ce temps, les organismes se sont multipliés afin d'accompagner des gens dans le besoin sur le terrain.

Création d'un cours universitaire

Dès le mois de janvier, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) rendra disponible un microprogramme de premier cycle universitaire pour les futurs et actuels travailleurs de rue. «Les travailleurs de rue sont confrontés à des réalités sociales et des problématiques de plus en plus complexes, avait commenté Sylvain Delisle, vice-recteur aux études de premier cycle et au soutien académique de l'UQTR pour le compte du site Internet des travailleurs de rue. Il importe donc de rendre accessible un programme de formation universitaire en ce domaine, afin d'assurer une transmission des savoirs permettant les meilleures conditions de pratique possibles. De surcroît, le travail de rue est une action stratégique de plus en plus sollicitée dans l'univers des pratiques sociales de proximité. Grâce au nouveau programme, nous pourrons mieux répondre à cette demande croissante en élargissant le bassin potentiel de candidats pour les organisations en travail de rue, qui peinent à recruter du personnel.»



Michel Purcell, président du Regroupement des organismes communautaires du Québec en travail de rue et Dominique Gélinas, travailleur de rue dans la MRC de Maskinongé. Photo: Pierre-Louis Paquin